

--:--:--

PRESIDENCE, DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 81-96 du 30 mars 1981

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finan-
ces, pour compter du 31 mars 1981.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 31 mars 1981, le Camarade Adolphe
BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé
de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du
Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MTAS-MF 6 Autres
Ministères 20 SPD 2 BN-DNA 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et
ses Sections 4 DOCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-